

Fonctionnement général :

1. Il est obligatoire de vous présenter aux éducateurs lors de vos premiers entraînements.
2. L'accès à l'espace remise en forme est autorisé à condition d'avoir satisfait aux exigences du contrôle d'accès. Le déverrouillage de la porte est nominatif et individuel. Toute tentative de fraude aboutira à une expulsion, sans prétendre à un quelconque remboursement.
3. Le rangement des affaires personnelles (sac de sport, sac à main, vêtements...) doit se faire dans les casiers situés au niveau des vestiaires. Aucun autre endroit n'est toléré. En cas de vol, l'établissement décline toute responsabilité.
4. Une tenue de sport ainsi que des chaussures de sport propres sont obligatoires dans l'espace remise en forme.
5. Les enfants ne sont pas admis dans l'espace remise en forme pour des raisons de sécurité.
6. L'accès à l'espace remise en forme et aux cours collectifs de fitness est autorisé à partir de 16 ans sous autorisation parentale et avec l'accord préalable des éducateurs sportifs.
7. L'utilisation de l'espace remise en forme implique le respect du matériel, des autres utilisateurs et du personnel. Tout comportement répréhensible entraînera une expulsion.
8. Seul un éducateur sportif est autorisé à régler la sono, l'éclairage, l'ouverture et la fermeture de l'espace et des machines.
9. Le bracelet d'accès doit toujours être porté sur soi. Des contrôles ont lieu.

Plateau de musculation :

1. Une serviette doit être déposée sur les machines aux endroits présentant le plus de contact avec la transpiration.
2. L'utilisation du petit matériel de cours collectif en salle de musculation nécessite l'accord d'un éducateur sportif.
3. Il est impératif de ranger les poids et le matériel après utilisation.
4. Les barres doivent être équipées de bagues de sécurité.
5. Il est recommandé de faire appel à un éducateur sportif lors de l'utilisation de charges lourdes présentant un caractère de dangerosité.

Cours collectifs :

1. Les éducateurs sportifs peuvent exclure de leur cours toute personne ayant un comportement répréhensible (manque de respect envers eux ou les autres adhérents, attitude qui perturberait l'enseignement du cours...)
2. En attente immédiate d'un cours, la discrétion est de rigueur devant la salle.
3. Les cours collectifs ne sont assurés qu'à partir de trois participants.
4. Par manque de matériel ou lorsque deux personnes seront présentes au cours, il sera proposé un entraînement en salle de musculation proche du type d'effort normalement sollicité.
5. En cas de force majeure (absence, maladie, évacuation, intempéries, problème technique...) la direction se réserve le droit d'annuler des cours et/ou de modifier le planning.
6. Lors d'un cours, le rangement du matériel se fera uniquement à la fin du cours afin de ne pas perturber le déroulement du cours et pour des raisons de sécurité.
7. Il est demandé aux adhérents de se présenter à l'heure aux cours afin de ne pas perturber l'enseignement et de prévenir le risque de blessures liées au manque d'échauffement.
8. L'utilisation des vélos de RPM implique leur nettoyage à la fin du cours.

Espace bien-être :

1. Les personnes munies d'un bracelet « espace aquatique et bien être » valide pourront accéder à cet espace aux heures d'ouverture publique de la piscine. Le bracelet est nominatif et ne peut être cédé/prêter à un tiers.
Les personnes munies d'un bracelet « remise en forme et bien être » valide pourront accéder à cet espace aux heures d'ouverture publique de l'espace remise en forme. Le bracelet est nominatif et ne peut être cédé/prêter à un tiers.
2. Seules les personnes majeures sont autorisées à profiter de cet espace.
3. le port des chaussures y étant interdit, il est demandé aux personnes provenant de la remise en forme de se déchausser avant l'entrée dans l'espace bien-être.
4. Les adhérents de la forme n'utilisant pas l'espace bien-être doivent se changer dans les vestiaires du rez-de-chaussée.
5. Une douche savonnée est obligatoire pour accéder au sauna, au hammam et au jacuzzi.
6. Pour votre confort et pour des raisons d'hygiène, la serviette de bain est obligatoire dans le sauna et sur les transats, et recommandée dans le hammam.
7. La tenue de bain est obligatoire (slips et shorty de bain pour les hommes). Les shorts sont interdits.
8. Pour des raisons de sécurité, l'arrosage des pierres volcaniques du sauna est strictement interdit.
9. Tout comportement allant à l'encontre du bon fonctionnement de l'établissement pourra faire l'objet d'une expulsion définitive de l'établissement. Dans ce cas, les entrées ne seront pas remboursées.
10. Des contre-indications médicales existent quand à l'utilisation du sauna, hammam ou spa. En cas de doute, parlez-en à votre médecin.